

Business case & obstacles au développement de projets

Green-Invest

Emmanuel Berryer
Administrateur délégué

Le 7 décembre 2016

Qui sommes-nous ?

- Depuis 2006, développeur et investisseur en ER en Belgique (3 régions) et à l'étranger
- 40 M€ d'investissement, principalement dans le PV (15 MW) mais aussi dans des cogén (650 KW), chaudière bois, réseaux de chaleur (2 MW) et éolien (10 MW).
- Projets en développement: Relighting, PV & éolien à Bruxelles, en Belgique et à l'étranger

- Le propriétaire du toit octroie un droit de superficie /droit de bail
- Green-Invest finance, construit et exploite l'installation PV pendant 10 ans.
- Green-Invest met à disposition du propriétaire, contre redevance, l'installation PV
- Green-Invest gère et encaisse les CV octroyés
- Après 10 ans, l'installation revient au client

- Cadre stable, malgré l'épisode de l'octroi des CV à l'incinérateur
=> il est plus facile de développer en RB qu'en Wallonie (bancabilité...)
- Le régulateur fait bien son travail, sans tracas administratifs inutiles
- Les quotas en équilibre avec les octrois
- Les contacts avec Sibelga, Elia, le Cabinet sont aisés
- Produire de l'ER en RB a tout son sens puisqu'elle est consommée localement

- Les grands projets (> 1MW) sont devenus rares
- La région Bxl subit l'amalgame avec les remous subis dans les autres Régions
- Les parastataux (SNCB, STIB...) sont peu actifs
- Les PME sont peu réactives malgré le régime de soutien encourageant

- Malgré l'omniprésence des sujets climat/énergie dans les médias, l'éveil et le passage à l'acte sont encore faibles
 - Problématique du propriétaire qui n'est pas occupant => relation à 3 : tiers-investisseur, propriétaire, occupant
 - Prix et complexité
 - Même si le 1/3 investisseur est censé régler ces obstacles, contracter avec un 1/3, octroyer un droit de superficie, assurer la sécurité etc. pour quelques milliers d' €/an semble difficile.
- ⇒Accompagner les entreprises dans le calcul de leur empreinte CO2 et dans l'internalisation des externalités liées à leurs activités
- ⇒Rendre le PV obligatoire selon les possibilités

- Stimuler les investissements PV chez les particuliers
- Propriétaires vs locataires
- Incertitudes sur le timing de la suppression de la compensation et sur les dispositions du régime qui lui succèdera.
- Imposer le PV dans toute construction / rénovation

- La réglementation PEB, malgré son exigence élevée, est une bonne chose
- Le logiciel PEB doit être amélioré: p.ex. l'obligation d'un triple vitrage avec profilé passif a un effet marginal en termes de CO2 par rapport aux coûts (€ + environnemental) qu'il implique

GREEN-INVEST S.A.

117 ch. de Bruxelles
1310 La Hulpe

02/ 652 02 18
0484/ 24 61 24

Emmanuel Berryer

eb@green-invest.be